

Délibération
du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du
Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 60
Membres absents : 18
Procurations : 06

Séance du 20 septembre 2023
L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 20 du
mois de septembre, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 14/09/2023
Date de transmission : 26/09/2023
Date de mise en ligne : 27/09/2023

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, Mme FERRANDEZ Françoise, M. FERON Jules, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GANGLOFF Karin, Mme GARNIER Fabienne, M. GASSER Lucien, Mme CERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, Mme HELGEN Sandrine, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, Mme STIERLIN Christelle, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BAUMLIN Christian, M. BERNASCONI Gilbert, Mme CAZES Hélène, Mme FRANCOIS Christine (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. GABRIEL Guillaume, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), M. JUCHS Bernard (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo, M. ROUDAIRE Joël (pouvoir à Mme BACH Céline), M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), M. SIBOLD Clément, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. WIEDERKEHR Denis, M. WOLGENSINGER André

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

20^{ème} QUESTION

Ressources Humaines : Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion du Haut-Rhin pour la période 2024-2027 (DELIBERATION n°2023-141)

Par délibération du 15 mars 2023, Saint-Louis Agglomération a donné mandat au Centre de Gestion du Haut-Rhin pour lancer la procédure de mise en concurrence en vue de la souscription d'un nouveau contrat groupe d'assurance statutaire pour la période 2024 à 2027. Ce contrat d'assurance garantit les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité, de maternité, d'accidents ou de maladies imputables ou non au service.

La Commission d'appel d'offres du Centre de Gestion du Haut-Rhin, réunie le 3 juillet 2023, a retenu l'offre de CNP Assurances/Relyens en tant qu'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères d'attribution préalablement définis.

Il est ainsi demandé au Conseil de Communauté :

- d'approuver les taux et prestations négociés par le Centre de Gestion du Haut-Rhin dans le cadre du contrat groupe d'assurance statutaire ;
- de décider d'adhérer au contrat groupe 2024-2027 à compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2027 dont les caractéristiques sont les suivantes :

Assureur		CNP Assurances
Contrat	Gestionnaire	Relyens
	Durée	4 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2024
	Régime	Capitalisation
	Préavis	6 mois
	Autres conditions	<ul style="list-style-type: none"> - Tiers payant ; - Délai de déclaration des sinistres de 90 jours, - Garanties d'assurances conformes au statut ; - Frais médicaux viagers ; - Assiette de cotisation : traitement indiciaire brut + Nouvelle Bonification Indiciaire + Supplément Familial de Traitement + indemnité de résidence ; - Indemnités journalières indemnisées à 100%, et revalorisées en fonction de l'augmentation générale des traitements de la fonction publique et des avancements de l'agent ; - Garanties maintenues 12 mois lorsque les agents ont épuisé leurs droits à prestations ; - Maintien des taux pendant 2 ans

		- Résiliation annuelle possible.
Risques assurés	Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL <u>Taux</u> : 3,80 % Sans franchise	Décès, accident de service / maladie contractée en service, longue maladie / maladie de longue durée, maternité (y compris congés pathologiques), adoption, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel pour raison thérapeutique, disponibilité d'office pour raison de santé, allocation d'invalidité temporaire.
	Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires affiliés à l'IRCANTEC <u>Taux</u> : 1,25 % <u>Franchise</u> : 10 jours consécutifs par arrêt en maladie ordinaire (annulée si requalification en grave maladie)	Accident du travail / maladie professionnelle, accident de trajet, maladie ordinaire, grave maladie, maternité (y compris congés pathologiques), adoption, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel pour raison thérapeutique.

- de prendre acte que les frais de gestion, correspondant aux missions facultatives du Centre de Gestion du Haut-Rhin en termes de conseil et de suivi de la collectivité, s'élèvent à 0,085 % de la masse salariale annuelle de la collectivité, et viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le certificat d'adhésion avec l'assureur ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe avec le Centre de Gestion ;
- de prendre acte que Saint-Louis Agglomération pourra résilier son adhésion au contrat groupe chaque année sous réserve du respect du préavis de 6 mois.

Après délibération, le Conseil de Communauté

☞ approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,
Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 25 septembre 2023

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMAN

